
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 26 FEVRIER 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-SIX FEVRIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Céline VERON, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Anthony GUIDAULT

OBJET : Marché - Impression des supports d'information et de communication - Appel d'offres ouvert sous la forme d'accord-cadre à bons de commandes sans minimum, avec un maximum, constitué de 4 lots - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » constituée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 16 octobre 2024, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, avec un maximum de 690 500 € HT, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour répondre à l'ensemble des besoins en matière de travaux d'impression des supports d'information et de communication.

La consultation est composée de 4 lots :

- Lot n°1 « Travaux d'impression de signalétique »,
- Lot n°2 « Travaux d'impression print »,
- Lot n°3 « Travaux d'impression de grandes affiches »,
- Lot n°4 « Travaux d'impression d'ouvrages d'art ».

L'accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, avec un maximum 690 500 € HT, est passé pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois, par périodes successives d'un an, soit une durée totale de marché de quatre ans.

Il est conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques s'exécutant via l'émission de bons de commandes en application des articles R2162-1 à -6 et R2162-13 et -14 du Code de la commande publique.

La remise des offres a eu lieu le 2 décembre 2024 à 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement du 3 février 2025, il a été décidé d'attribuer les marchés aux opérateurs suivants :

- Lot n°1 « Travaux d'impression de signalétique », estimé à 382 000 € HT par an :
 - IMAGE MEME
 - AD'HOC MEDIA
 - AGELIA
- Lot n°2 « Travaux d'impression print » estimé à 245 000 € HT par an :
 - EDICOLOR
 - IMAGE COMMUNICATION IMPRESSIONS
- Lot n°3 « Travaux d'impression de grandes affiches » estimé à 38 500 € HT par an :
 - WESTGRAPHY
- Lot n°4 « Travaux d'impression d'ouvrages d'art » estimé à 25 000 € HT par an :
 - IMAGE COMMUNICATION IMPRESSIONS

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité autorise, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier l'accord-cadre attribué par la commission d'appel d'offres du 3 février 2025 ainsi que les éventuels avenants ou actes modificatifs pour le compte du centre communal d'action sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250226-DEL-2025-009-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2025